

FAQ

Informations sur la société

1. Qu'est-ce que les Corporate Games ?

Le plus gros challenge multisports interentreprises en France, qui a réuni plus de 5200 participants en 2017 à Annecy-le-Vieux. L'édition 2018 des Corporate Games Lyon est organisée pour la première fois au Grand Parc Miribel Jonage à L'Atol'.

2. Quand ont-ils lieux ?

Le samedi 9 juin 2018 au Grand Parc Miribel Jonage à L'Atol'.

3. Doit-on inscrire un minimum de personne ?

Pas de minimum requis ! Vous pouvez inscrire de 1 à autant de collaborateurs que vous le souhaitez, dans un ou plusieurs sports. Vous pouvez très bien ne pas être représenté dans tous les sports mais avoir plusieurs personnes/équipes dans un même sport. Attention, pour le Dragon Boat un maximum de 2 bateaux est autorisé par société, sous réserve de disponibilité.

4. Puis-je inscrire une équipe incomplète ?

Quand vous inscrivez des équipes dans un sport collectif, ces dernières doivent absolument être complètes. L'organisation ne constitue pas elle-même des équipes avec plusieurs sociétés.

5. Puis-je m'inscrire sur plusieurs sports ?

Les seules combinaisons de sports possibles sont les suivantes (1 sport par demie journée) :

Trail et VTT

Pour les autres disciplines, un participant ne peut s'inscrire que sur un sport, puisque ce dernier se joue sur toute la journée

6. Est-ce que mes amis peuvent venir me voir ?

Oui, diverses options sont à votre disposition pour que chacun puisse profiter de cette journée. Ci-après toutes les offres que vous retrouverez sur www.corporate-games.fr/lyon/tickets-pour-lyon



#corporategames

TARIFS OFFRE ACCOMPAGNANT CORPORATE GAMES LYON 2018

OFFRES JOURNÉES – 9H - 19H		TVA 20%
ENTRÉE PARC, enfant de moins de 12 ans		GRATUIT
ENTRÉE PARC		5,83€ HT
ENTRÉE PARC + accès animation		29€ HT
OFFRES SOIRÉES – À PARTIR DE 19H		
GAMES PARTY		6,25€ HT
GAMES PARTY + UNE CONSOMMATION		8,33€ HT
GAMES PARTY AVEC REPAS (SANS CONSOMMATION)		29€ HT
REPAS POSSIBLE LE MIDI		12€ HT

#corporategames

Corporate Games en France, 475 Route des Vernes - 74370 Pringy
www.corporate-games.fr

7. Les supporters peuvent-ils participer à la Games Party ?

Oui, il leur suffit de se rendre directement sur notre boutique en ligne pour acheter leur entrée :

www.corporate-games.fr/lyon/tickets-pour-lyon

8. Peut-on acheter notre entrée Games Party sur place ?

Nous conseillons d'acheter les entrées en amont, puisque seulement une centaine de place seront mises en vente durant la journée du samedi, sur le Village des Corporate Games. Il n'y aura pas de vente sur place.

9. Où pouvons-nous nous garer ?

Le parking de l'Atol' est mis gratuitement à disposition des participants.

10. Le certificat médical est-il obligatoire ?

Pour une question de sécurité des participants, il est indispensable que les participants nous présentent un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du sport choisi en compétition » et daté de moins d'un an le jour de la compétition. **Il est indispensable que la mention « en compétition » et le sport choisi soient indiqués.** Par exemple, un certificat de non contre-indication au football en compétition ne peut être accepté si la personne est inscrite au handball ou au trail.

Nous vous conseillons de télécharger et d'utiliser notre modèle de certificat pré-remplis pour faciliter votre inscription :

<http://www.corporate-games.fr/telechargement-alv> (Pour pouvoir anticiper un éventuel remplacement, ne rayer que le(s) sport(s) contre-indiqué)

11. Est-ce qu'une licence peut remplacer un certificat médical ?

Une licence compétition dans la fédération concernée et en cours de validité peut remplacer le certificat médical. Attention, les licences de football sont valables jusqu'au 30 juin, il nous faut donc la licence de l'année suivante pour pouvoir l'accepter.

Les licences FSGT ne sont pas acceptées puisque ce sont des licences omnisports et non pour un sport spécifique.

12. Quelles sont les conditions d'annulation ?

Toute inscription reçue par l'organisation, annulée par la suite du fait du client, sera remboursée sous déduction des frais d'annulation énumérés ci-dessous :

- 2 mois et plus avant l'événement : 20€ HT par participant annulé.
- De 60 à 30 jours avant l'événement : 50% du montant de l'inscription.
- Le mois précédent l'événement : 100% du montant de l'inscription.

Tout changement de sport d'un participant au moins un mois avant l'événement sera facturé 25€ HT, sous réserve des places disponibles